

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 6 novembre 2023

Séance du 6 novembre 2023 - Ouverture de séance à 20h49.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Président), Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Sébastien LAURENT, Martine BATUT.

Absents : Christiane LUTRAND, a donné pouvoir à Pierre BOULDOIRES.

Jennifer GASC, a donné pouvoir à Martine BESSIERE.

Christophe CLAMENS, a donné pouvoir à Laurence LAURENT.

Secrétaire de séance : Sébastien LAURENT.

1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 29/09/2023 :

Approbation à l'unanimité des membres présents.

2°) Délibération pour le recrutement d'un vacataire dans le cadre de la réalisation de tâches ponctuelles et définies :

Mme le Maire est autorisée à recruter un vacataire pour réaliser des tâches ponctuelles et définies.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

3°) Délibération pour une demande de fonds de concours à la Communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène pour la réalisation des travaux nécessaires à l'achèvement de la procédure de reprise des concessions en état visuel d'abandon suite au constat du 11 juillet 2023 :

Il est sollicité un fonds de concours à hauteur de 50% du devis, soit 13 886€.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

4°) Délibération pour l'attribution de parcelles à Mme Jeanne CESTRIERES par convention pluriannuelle de pâturage :

Convention à établir en nom propre à Mme Jeanne CESTRIERES.

Approbation à l'unanimité.

8°) Questions diverses :

- ❖ Achat d'une étrave à neige pour le tracteur tondeuse. Validation par 9 VOIX pour et 1 VOIX contre.
- ❖ Approbation à l'unanimité pour garder l'adressage « impasse de Curières de Castelnaud », au niveau de chez BESSE et DIJOLS.

La séance est levée à 22h13.